

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AFR 25/024/2007 – ÉFAI

31 octobre 2007

AU 280/07 Renvois forcés / Craintes de torture ou de mauvais traitements / Détention au secret / Prisonniers d'opinion

**ÉTHIOPIE** **Atanaw Wasie (h), militant politique, 74 ans  
ainsi que 14 autres réfugiés éthiopiens**

---

Le 27 septembre, les autorités soudanaises ont renvoyé de force 15 réfugiés reconnus en Éthiopie. Ils ont été remis aux services de sécurité éthiopiens à la frontière soudano-éthiopienne. Amnesty International ignore où ils se trouvent à présent et pense qu'ils sont exposés au risque d'une disparition forcée, d'une détention arbitraire et au secret, d'actes de torture et d'un procès inique.

Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a annoncé le 11 octobre que ces 15 personnes faisaient partie d'un groupe de plus d'une trentaine de réfugiés éthiopiens arrêtés début juillet 2007 par des agents des services secrets soudanais à Khartoum et dans l'État du Nil bleu.

Parmi eux se trouve Atanaw Wasie, qui souffre d'asthme chronique et a besoin de soins. Il s'agit d'un ancien leader du Parti éthiopien d'union démocratique, un mouvement qui s'était opposé au Dergue, renversé en 1991, et qui n'est plus actif aujourd'hui. Il a été arrêté le 7 juillet 2007 à Gedaref, dans l'est du Soudan.

Ceux qui ont été renvoyés et arrêtés seraient soupçonnés d'appartenir au Front de libération oromo (FLO), qui se bat contre les forces de sécurité dans la région d'Oromia. Ces dernières années, plusieurs milliers de membres de l'ethnie oromo ont été arrêtés arbitrairement et torturés en Éthiopie.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le ministre éthiopien des Affaires étrangères a effectué une visite au Soudan en juin 2007. Peu après, au début du mois de juillet, des centaines de ressortissants éthiopiens et érythréens vivant au Soudan ont été appréhendés. De nombreux demandeurs d'asile ou réfugiés reconnus se trouvaient parmi eux. Beaucoup vivaient au Soudan, avec le statut de réfugié, depuis la fin des années 1970 ; d'autres étaient des opposants au gouvernement du Premier ministre éthiopien Meles Zenawi, et sont arrivés au Soudan dès les années 1990 pour y demander l'asile.

L'Éthiopie est partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, qui interdisent tous deux la torture, la détention arbitraire et la détention au secret. Ces instruments font également obligation aux autorités éthiopiennes de permettre aux détenus d'être en contact avec des avocats et leur famille, ainsi que de bénéficier de tous les soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin.

## **ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :**

- déclarez-vous préoccupé par la sécurité d'Atanaw Wasie et des 14 autres réfugiés éthiopiens qui ont été renvoyés de force en Éthiopie le 27 septembre, en violation des dispositions du droit international protégeant les réfugiés, et qui ont été arrêtés dès leur arrivée à la frontière éthiopienne ;
- exhortez les autorités éthiopiennes à révéler sans délai leur lieu de détention ainsi que leur situation au regard de la loi ;
- si ces 15 personnes sont toujours privées de liberté, appelez les autorités éthiopiennes à expliquer le motif de leur détention ;
- demandez-leur de veiller à ce qu'elles ne soient pas victimes d'actes de torture ou d'autres formes de

mauvais traitements et à ce qu'il leur soit immédiatement permis d'être en contact avec des avocats et des membres de leur famille, ainsi qu'à bénéficier de tous les soins médicaux dont elles pourraient avoir besoin ;  
- si ces personnes sont détenues, appelez les autorités éthiopiennes à les traduire rapidement devant un tribunal et à veiller à ce qu'elles soient soit libérées, soit jugées dans les meilleurs délais et dans le respect des normes d'équité universellement reconnues.

**APPELS À :**

Premier ministre :

His Excellency Meles Zenawi, Office of the Prime Minister, PO Box 1031, Addis Ababa, Éthiopie

**Fax :** +251 11 1552020

**Formule d'appel :** Your Excellency / Monsieur le Premier ministre,

Ministre de la Justice :

Mr Assefa Kesito, Ministry of Justice, PO Box 1370, Addis Ababa, Éthiopie

**Fax :** +251 11 5517775/ +251 11 5520874

**Courriers électroniques :** [ministry-justice@telecom.net.et](mailto:ministry-justice@telecom.net.et)

**Formule d'appel :** Dear Minister, / Monsieur le Ministre,

**COPIES À :**

Commission nationale officielle des droits humains :

Ambassador Dr Kassa Gebreheywot, Chief Commissioner, Ethiopian Human Rights Commission

PO Box 1165, Addis Ababa, Éthiopie

**Fax :** +251 11 618 0041

**Courriers électroniques :** [hrcom@ethionet.et](mailto:hrcom@ethionet.et)

**Formule d'appel :** Dear Chief Commissioner, / Monsieur,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Éthiopie dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 12 DÉCEMBRE 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

Nom du document : AFR\_25\_024\_2007\_version\_modifiee\_ext\_fra.doc  
Répertoire : \\Condor\archives\A archiver\Publics-Internes  
Modèle : C:\Documents and Settings\Frédéric\Application  
Data\Microsoft\Modèles\Normal.dot  
Titre : Éthiopie. Renvois forcés / Craintes de torture ou de mauvais  
traitements / Détention au secret / Prisonniers d'opinion  
Sujet :  
Auteur : ÉFAI  
Mots clés :  
Commentaires :  
Date de création : 31/10/2007 18:22:00  
N° de révision : 10  
Dernier enregistr. le : 31/10/2007 18:32:00  
Dernier enregistrement par : Geraldine  
Temps total d'édition : 9 Minutes  
Dernière impression sur : 05/11/2007 08:43:00  
Tel qu'à la dernière impression  
Nombre de pages : 2  
Nombre de mots : 785 (approx.)  
Nombre de caractères : 4 319 (approx.)